

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

N° 21/2017

OBJET : Factures assainissement - Remises gracieuses pour surconsommation assainissement hors dispositif WARSMANN.

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN,

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Madame Sylvie BOUTILLIER donne procuration à Nadine BARRE, Madame Carole LAFUSTE à Bertrand COURET, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, Monsieur Sébastien VINCINI à Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : M. GILABERT Nicolas, Mme Joëlle TEISSIER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain RIVELLA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique avoir réceptionné 5 demandes de dégrèvements de factures assainissement suite à des surconsommations anormales en eau.

Considérant les situations particulières de ces usagers présentées dans le tableau ci-dessous et compte-tenu du fait que celles-ci n'entrent pas dans le cadre du dispositif « WARSMANN » qui permet l'accord de dégrèvements conformément au règlement d'assainissement de la collectivité validé en conseil communautaire du 9 décembre 2013 et entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014, Monsieur le Président sollicite les membres de l'assemblée afin qu'une remise gracieuse leur soit accordée à titre exceptionnel.

Il propose aux membres de l'assemblée d'appliquer exceptionnellement le dispositif de la loi Warsmann aux administrés cités ci-dessous en recalculant la facture de ces derniers sur la base de la consommation moyenne des trois années précédentes.

Administré	Numéro de facture	Consommation moyenne des 3 dernières années	m ³ facturé 2016	Objet de la surconsommation
M. X	14.714.001.10001401	33 m3	116 m3	fuite sur robinet extérieur
M. X	14.714.001.10147001	101 m3	252 m3	Fuite suite à la casse d'une canalisation extérieure (absence de facture du plombier)
M. et Mme X	14.714.001.10235201	176 m3	515 m3	fuite chaudière
M. X et Mme X	14.714.001.10248901	178 m3	358 m3	Fuite sur robinet extérieur (pas le double de la consommation moyenne)
Mme X	14.714.001.10159501	28 m3	55 m3	Fuite au compteur (pas le double de la consommation moyenne)

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

ACCEPTE les dégrèvements d'assainissement hors dispositif WARSMANN présentés ;

MANDATE Monsieur le Président à procéder à l'ensemble des démarches administratives correspondantes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS